

C'était un homme d'une grande dignité qui ne comptait que des amis, même parmi ceux qui étaient ses adversaires en politique.

Il s'était activement intéressé à tous les aspects de la cause acadienne, et se faisait le porte-parole de toute la population acadienne à Ottawa par un travail discret et constant.

Monsieur le président, le cortège nombreux qui s'était rassemblé pour rendre hommage au sénateur Léger, le jour de ses funérailles, et qui comprenait plusieurs personnalités venant de toutes parts, était un témoignage silencieux, mais combien éloquent, de la très haute estime dont il jouissait.

Au nom des électeurs du comté de Kent, de ses amis, et en mon nom personnel, je me fais un doux devoir d'offrir ici, à l'épouse et à la famille de feu le sénateur Aurèle Léger, l'expression de nos plus sincères condoléances. Puisse Dieu, qui l'a rappelé à Lui, le récompenser du bien qu'il a fait en lui donant la Vie éternelle!

Monsieur le président, il y a un point sur lequel je voudrais insister au cours de ce débat, c'est celui de l'assurance-chômage pour les pêcheurs. Sans doute afin de sonder l'opinion publique sur cette question, nous remarquons depuis quelque temps que l'on s'interroge souvent sur le bien-fondé des prestations d'assurance-chômage à nos pêcheurs.

J'ignore quels sont les motifs ultimes de cette attitude, mais je dis qu'il serait injuste de vouloir retrancher cette mesure d'assistance sociale à un secteur de notre population aussi méritant que celui de nos pêcheurs.

Je veux aussi dénoncer avec énergie cette autre mesure, récemment adoptée par le gouvernement, qui portait secours aux pêcheurs de Terre-Neuve, mais qu'on avait négligé de rendre applicable aux pêcheurs de ma propre région, qui pourtant en avaient autant besoin que quiconque.

Les pêcheurs de mon comté, particulièrement, ont connu une bien mauvaise année en 1961. Ils auraient pu tirer avantage d'une mesure semblable à celle qui a été adoptée pour les pêcheurs de Terre-Neuve. C'est à peine si la majorité d'entre eux ont même pu «se qualifier» pour bénéficier du plan d'assurance-chômage saisonnier. Imaginez, par conséquent, la détresse de ces pêcheurs en ce moment s'ils n'ont pu toucher leurs prestations d'assurance.

Il ne faudrait pas, par surcroît, que l'on songe maintenant à les priver des bienfaits de l'assurance-chômage. Ce serait là une mesure discriminatoire à l'endroit de ces gens qui, souvent au risque de leur propre vie, se jettent dans des aventures périlleuses dans l'espoir d'une prise qui procurera du pain à leur famille.

Avant d'entretenir des intentions aussi injustifiables à l'endroit de ces pêcheurs, que

l'on songe à leur procurer des moyens de subsistance supplémentaires aux maigres moyens de subsistance à leur disposition en ce moment. La loi sur l'assurance-chômage pour les pêcheurs est une mesure qu'a adoptée l'ancien gouvernement libéral pour suppléer au manque de revenu du petit pêcheur. Il serait inconvenable que l'on songe aujourd'hui à l'abolir.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, on a dit que le discours du trône était plus remarquable pour ce qu'il taisait que pour ce qu'il révélait. Il a pour ainsi dire passé sous silence ce qui constitue essentiellement le principal problème économique de l'heure, le chômage.

Le chômage est particulièrement grave dans les Maritimes. Si l'on compare les conditions économiques de ces provinces à la situation générale du pays, il ressort que ces conditions y sont deux fois plus graves que dans les régions les plus prospères du pays. C'est un problème qui préoccupe tous les citoyens des Maritimes soucieux du bien public. Divers corps publics examinent cette question avec beaucoup de soin.

J'aimerais, à ce stade-ci, faire quelques observations découlant d'une étude effectuée par le Conseil économique des provinces de l'Atlantique (CEPA). Depuis 1940, le revenu personnel par tête dans les provinces Maritimes n'atteint qu'environ 70 p. 100 du revenu personnel par tête dans tout le Canada. Quelles sont donc les causes de cette différence entre les provinces de l'Atlantique et le Canada considéré dans son ensemble? L'une de ces causes réside dans le nombre des personnes en âge de travailler qui participent au marché de la main-d'œuvre. Dans les provinces Maritimes, environ 50 p. 100 de toutes les personnes de 14 ans et plus occupent des emplois rémunérés. La proportion correspondante est d'environ 45 p. 100 à Terre-Neuve, d'environ 55 p. 100 pour tout le Canada et de quelque 57 p. 100 en Ontario. C'est le rythme moins rapide de l'expansion économique des provinces de l'Atlantique qui explique la moins grande participation à l'effectif ouvrier qu'on y observe et qui, à son tour, engendre un revenu personnel plus faible par tête.

D'autre part, on n'a jamais tenu compte du chômage dans le cas des travailleurs autonomes des provinces de l'Atlantique. Pourtant, on estime en général que l'agriculture, la pêche et l'exploitation forestière sont des industries caractérisées par un chômage assez élevé. Or, étant donné que l'emploi, dans ces domaines, est proportionnellement plus considérable dans la région atlantique qu'ailleurs, toute tentative d'évaluation du chômage y demeure probablement une sous-estimation.